

Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut Lac - ASPIHL

Concerne : Règlement du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL

Rapport de la Commission ad hoc.

Membres :

Législature 2016 - 2021 : Julien Oppliger (président), Antoinette Dapples (secrétaire), Aurélie Tulot, Jean Marc Butty, Yvan Burnier, Isabelle Baillif (remplaçante de Mme Tulot)

Législature 2021 - 2026 : Julien Oppliger (président), Antoinette Dapples (secrétaire), Isabelle Baillif.

Séances de travail :

18 février 2021 (19h00 - 22h00) à Villeneuve

11 mars 2021 (19h00 - 22h00) à Roche

10 mai 2021 (19h00 - 22h00) à Noville

Modalités de travail :

La Commission s'est basée sur le Règlement cantonal type pour les conseils intercommunaux ainsi que sur les règlements de conseil intercommunal (Modèle du Canton, Règlement de Leysin-Ormonts et celui d'EPUDEHL) pour élaborer le présent règlement.

Le projet a été soumis le 23 mars pour relecture à Mme Wernli, juriste au DGAIC, ainsi qu'au Bureau et au CODIR de l'ASPIHL.

La version soumise à l'approbation du Conseil a été relue par les personnes ci-dessus, et les membres de la commission ont pris en compte les remarques et propositions faites.

Rapport fait à Noville le 12 novembre 2021

Julien Oppliger
Président

Antoinette Dapples Dünner
Secrétaire

Isabelle Baillif
Membre